



CONVOCATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 10 mars 2022 à 09.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

- 1- Droit d'initiative du conseiller communal
- 2- Présentation du projet « Wandpark Helperknapp »
- 3- Titres de recette de l'exercice 2021
- 4- Rôle des chiens
- 5- Subsidés ordinaires aux associations locales
- 6- Subsidés extraordinaires aux associations locales
- 7- Transactions immobilières
- 8- Règlements de circulation
 - a. Approbation de règlements de circulation temporaires
 - b. Avenant au règlement de circulation de Boevange-sur-Attert
- 9- Exercice du droit de préemption
- 10- Urbanisme
 - a. Projet de morcellement
 - b. Modification ponctuelle du plan d'aménagement général « Am Moul »
- 11- Point d'information « Kalleksuewen »
- 12- Point d'information « Campus Helperknapp »
- 13- Point d'information « Stratégie de modernisation du réseau de distribution d'eau potable »
- 14- Appel à la solidarité « Ukraine »

Tuntange, le 4 mars 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre,

Le secrétaire communal,



IN. B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal suivant les dispositions sanitaires actuellement en vigueur.

